



PREFET DU RHONE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA COHESION DU RHONE  
POLE HEBERGEMENT ET HABITAT SOCIAL  
Dossier suivi par : Anne DANZE  
☎ : 04.81.92.45.01  
Télécopie : 04.81.92.44.59  
Email : [ANNE.DANZE@RHONE.GOUV.FR](mailto:ANNE.DANZE@RHONE.GOUV.FR)

Lyon, le 22 AVR. 2013

## Note relative à la décélération du dispositif hivernal

Dans la suite de mes précédents messages des 6 mars et 8 avril dernier, je vous prie de trouver ci-après les dernières consignes de décélération du dispositif hivernal et d'organisation du projet territorial de sortie.

- **Point de situation au 14 avril 2013 :**

- 14 dispositifs d'hébergement mobilisés
- 959 personnes hébergées
- 1 nouveau dispositif ouvert le 4 avril à Tassin pour répondre à la prise en charge de personnes ayant subi l'incendie de leur campement (squat) à Saint-Fons
- une demande d'hébergement constante auprès du 115 (moyenne de 422/jour)

Cette situation a eu un impact indéniable sur la capacité de mes services à vous proposer une décélération progressive du dispositif hivernal, d'autant que je leur ai demandé d'être très attentifs aux contraintes que vous avez pu leur faire remonter depuis notre rencontre du 29 mars, au cours de laquelle je vous avais présenté les grandes lignes de la décélération du renfort hivernal.

Comme j'ai pu vous l'indiquer, l'importance de ce renfort hivernal est telle (près de 1 700 personnes accueillies) qu'il nous revient, collectivement, de garantir au plus grand nombre de personnes accueillies une solution pérenne.

Soucieux de la réussite de cet exercice, le Préfet du Rhône a souhaité **la prolongation exceptionnelle du dispositif jusqu'au 27 juin 2013**. Il a par ailleurs décidé de limiter le nombre de personnes ne pouvant bénéficier de cette prolongation.

Pour cela, **les critères de maintien dans le dispositif** ont été fixés au regard de l'âge des enfants, de l'orientation des personnes vers un dispositif autre que celui de l'urgence et des obligations de l'Etat. A cela s'ajoute celui d'une problématique lourde de santé.

Ont ainsi vocation à se maintenir :

- les ménages avec des enfants de moins de 3 ans
- les ménages avec des enfants de plus de 3 ans étant en attente d'une orientation autre qu'un centre d'hébergement d'urgence
- les isolés bénéficiant d'une orientation autre qu'un centre d'hébergement d'urgence
- les ménages "Dalo", ceux admis au titre d'une procédure en référé et ceux en attente d'une intégration dans l'expérimentation « Andatu »

• **Mesures à mettre en œuvre :**

Au regard de ces critères, il appartient à chaque structure d'organiser **la fin de la prise en charge des personnes non-concernées par la prolongation au 29 avril 2013 au matin.**

La Maison de la Veille Sociale (MVS) a d'ores et déjà préparé l'orientation de personnes sur les places qui se libéreront. Il est donc impératif que chaque structure contacte rapidement la MVS afin de faire un point sur les prochains mouvements (sorties/entrées).

J'attire votre attention sur le fait que cette première décélération est essentielle pour trouver la fluidité indispensable permettant la fermeture des premières structures (le 30 avril 2013). La fermeture des autres structures se fera au fil des mois, en comptant sur de nouveaux dispositifs pour obtenir la fluidité nécessaire.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir prendre en compte le calendrier de fermeture ci-dessous, qui a été établi au regard des contraintes portées à notre connaissance:

30 avril	2 mai	30 mai	27 juin
Caserne Raby	La Calade	Village mobile de Villeurbanne	Les sites de Tassin
Créqui	La Maison du Pari		Village mobile de Décines
La Chardonnière	L'Escale		ADOMA
			Hôtels*

\* Hôtels : fermeture sous réserve de la pérennisation de structures permettant le transfert de personnes maintenues

Comme vous le savez, un important travail est mené avec la MVS pour rechercher la fluidité et orienter les personnes vers les dispositifs préconisés. Notre challenge est désormais de permettre aux personnes maintenues d'intégrer un dispositif adapté avant le 27 juin 2013.

La MVS, activement associée à ce processus de décélération, veillera à sa mise en œuvre et son efficacité. La collaboration avec vos structures sera donc déterminante puisqu'elle garantira aux personnes accueillies une orientation adaptée.

Certains opérateurs m'ont récemment adressé des projets qui pourront répondre aux besoins des personnes. Dans l'attente de l'étude approfondie par mes services, je tiens d'ores et déjà à les remercier de l'effort tout particulier qu'ils ont fait pour répondre aux exigences de l'Etat. Je salue l'audace de leurs projets ainsi que leur détermination à accompagner les personnes hébergées au titre du plan froid.

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Rhône

  
Gilles MAY-CARLE